

# POUR REJOINDRE LA FEDERATION



## Les structures concernées

Toutes les structures de plongée établies juridiquement hors de France (métropole et Dom-Tom) peuvent prétendre à intégrer le dispositif d'internationalisation de la fédération.

## Deux solutions offertes

En fonction du type de structure et de son fonctionnement, deux solutions sont possibles pour rejoindre la FFESSM :

- [Devenir une Structure Commerciale Internationale Agréée ou SCIA](#), plutôt dédié aux structures professionnelles qui peuvent s'engager à délivrer au moins 11 licences annuelles à compter de la deuxième année et souhaitent devenir un véritable membre à part entière de la fédération (professionnel agréé).
- Demander son rattachement comme [section du Club France](#), pour les structures associatives ou les professionnels qui pensent ne pas délivrer les 11 licences annuelles et qui préfèrent être membre d'un grand club international [Le Club France FFESSM](#), pour les représenter au niveau national de la FFESSM.

Dans les deux cas, il est possible pour la structure concernée d'afficher son appartenance à la fédération, d'utiliser les

services du siège national, délivrer des licences FFESSM et des certifications fédérales [sous conditions](#).

## **Les liens avec la fédération CMAS locale**

Afin de respecter les statuts de la [CMAS](#) et les bonnes relations avec les fédérations partenaires, la FFESSM demande aux structures internationales souhaitant rejoindre la fédération de prendre l'attache de la fédération CMAS qui délivre des brevets localement, lorsqu'elle existe, et d'obtenir son accord pour afficher sur le territoire les couleurs de la FFESSM et délivrer licences et certifications. Vous devrez joindre à votre demande une preuve de l'accord de cette fédération (attestation, email, courrier ...).